

## PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire de Softimat s.a. tenue le 31 mai 2016 à 16h30  
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

### BUREAU

La séance est ouverte à seize heures trente (16h30) sous la présidence de Monsieur Bernard Lescot qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Logé.

Le Président désigne comme scrutateurs Monsieur Hedwig Verwilghen.....

Monsieur Jean-Jacques Vastiau.....

Le Président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

### COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Bernard Lescot	1.191.600 actions
2. Nicolas Logé	200.000 actions
3. Hedwig Verwilghen	41.460 actions
4. Jean-Jacques Vastiau	29.043 actions
5. Bart Theberath	12.600 actions
6. Pietro Nuotatore	1 action

soit ensemble **1.474.704** actions représentant **23,85%** du capital.

Les comptes annuels, rapports de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire ainsi que la publication légale de convocation sont déposés sur le bureau du Président.

### EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

I. Monsieur le Président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015
2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et l'affectation du résultat
3. Proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2015
4. Divers.

- II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite par annonce et publiée dans :  
 Le Moniteur Belge du 29 avril 2016  
 Le Président dépose le numéro justificatif sur le bureau.  
 Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.  
 Le Président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.
- III. Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.  
 Le Président constate, et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

### RÉSOLUTIONS

Après délibération, la présente assemblée,

DÉCIDE d'approuver les rapports de gestion et les rapports du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.474.074

Proportion du capital représenté par ces votes :

23,85%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.474.074

#### Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.474.074

Contre la décision

\_\_\_\_\_

Abstentions

\_\_\_\_\_

DÉCIDE d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2015 et l'affectation du résultat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.474.074

Proportion du capital représenté par ces votes :

23,85%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.474.074

#### Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.474.074

Contre la décision

\_\_\_\_\_

Abstentions

\_\_\_\_\_

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2015 à Messieurs Jean-Claude Logé, Nicolas Logé, Pierre Herpain, Jacques Ghysbrecht, Jean-Luc Henry et la société anonyme Socomade, représentée par Monsieur Bernard Lescot, administrateurs de la société anonyme Softimat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.474.074

Proportion du capital représenté par ces votes :

23,85%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.474.074

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision  
1.474.074

Contre la décision  
\_\_\_\_\_

Abstentions  
\_\_\_\_\_

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2015 à la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, Fondu, Pyl, Stassin & Cie, représentée par Messieurs Jacques Lenoir et Philippe Vandesteene, commissaire de la société anonyme Softimat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.474.074

Proportion du capital représenté par ces votes :

28,85%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.474.074

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision  
1.474.074

Contre la décision  
\_\_\_\_\_

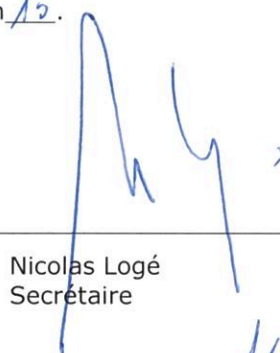
Abstentions  
\_\_\_\_\_

DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.



Bernard Lescot  
Président



Nicolas Logé  
Secrétaire



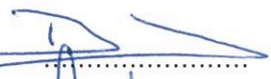





J-L. STASSIN  
Scrutateur

VERWILCKEN Hedwig  
Scrutateur

Annexes : Liste de présence  
Copie des procurations

## LISTE DE PRÉSENCE


Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1. Bernard Lescot	Avenue de l'Amazone 17 B - 1640 Rhode-Saint-Genèse	1.191.600	
2. Nicolas Logé	Chemin du Margot 15 B - 1380 Lasne	200.000	
3. Hedwig Verwilghen	Korte Heusstraat 39 B - 1980 Zemst	41.460	
4. Jean-Jacques Vastiau	Heymansdries 56 B - 1640 Sint-Genesius-Rode	29.043	
5. Bart Theberath	Schotensteenweg 148 B - 2960 Brecht	12.600	
6. Pietro Nuotatore	Kosterstraat 127 B - 1831 Diegem	1	

**TOTAL**

**1.474.704**

23,85%


JJ VASTIAU



VERWILGHEN HEDWIG



## WETTELIJKE BEKENDMAKINGEN EN VERSCHILLENDE BERICHTEN

### PUBLICATIONS LEGALES ET AVIS DIVERS

#### Algemene vergaderingen en berichten voor de aandeelhouders

##### Assemblées générales et avis aux actionnaires

**Cautionnement Collectif des Travaux Publics et Privés, Fideris,**  
Société Coopérative,  
avenue du Col-Vert 5, 1170 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : 0403.259.880

##### *Convocation à l'assemblée générale*

Les associés sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 mai 2016, à 14 h 30 m, au siège social de la société à 1170 Watermael-Boitsfort, avenue du Col-Vert 5.

Ordre du jour : 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015. 2. Rapport du Conseil d'Administration. 3. Rapport du commissaire-reviseur. 4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015. 5. Affectation du résultat. 6. Décharge aux administrateurs. 7. Décharge au commissaire-reviseur. 8. Elections et nominations d'administrateurs. 9. Mandat du commissaire-reviseur. 10. Divers.

(3974)

**Gemeenschappelijke Borgstellingen voor Openbare en  
Privé Werken, Fideris, Coöperatieve Vennootschap,**  
Groenkraaglaan 5, 1170 Brussel

Ondernemingsnummer : 0403.259.880

De vennoten worden uitgenodigd de gewone Algemene Vergadering bij te wonen op dinsdag 17 mei 2016, om 14 u. 30 m., op de maatschap-zetel te 1170 Watermaal-Bosvoorde, Groenkraaglaan 5

Dagorde : 1. Goedkeuring van het proces-verbaal van de Algemene Vergadering van 19 mei 2015. 2. Verslag van de Raad van Bestuur. 3. Verslag van de commissaris-revisor. 4. Goedkeuring van de jaarrekening afgesloten per 31 december 2015. 5. Bestemming van het resultaat. 6. Kwijting aan de bestuurders. 7. Kwijting aan de commissaris-revisor. 8. Verkiezing en benoeming van bestuurders. 9. Mandaat van de commissaris-revisor. 10. Diversen.

(3974)

**GROTTE DE HAN-SUR-LESSE ET DE  
ROCHEFORT, société anonyme,**  
rue Joseph Lamotte 2, 5580 HAN-SUR-LESSE

Numéro d'entreprise : 0405.618.366

Assemblée ordinaire au siège social le 17/05/2016, à 9 h 30 m. Ordre du jour : Rapport du C.A. et du commissaire. Approbation comptes annuels. Affectation résultats. Décharge aux administrateurs et commissaire. Nominations statutaires. Divers.

(3975)

**BRASSINE G.M.S., société anonyme,**  
rue Pepermans 82, 1140 BRUXELLES  
Numéro d'entreprise : 0439.094.056

Assemblée générale au siège social le 18/05/2016, à 11 heures.

Ordre du jour :

1. Rapport spécial du conseil d'administration.
2. Décision sur la poursuite des activités de la société conformément à l'article 633 du Code des sociétés.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Divers.

(3976)

**SOFTIMAT, société anonyme,**  
Siège social : chaussée de Louvain 435, 1380 Lasne  
Numéro d'entreprise : 0421.846.862

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le mardi 31 mai 2016, à 16 h 30 m, au siège social, chaussée de Louvain 435, à 1380 Lasne.

##### *Assemblée générale ordinaire*

##### ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015
2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et l'affectation du résultat
3. Proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2015
4. Divers

Formalités à remplir pour être admis à l'assemblée générale :

##### a) Date d'enregistrement

Conformément à l'article 536, § 2 du Code des sociétés, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire le mardi 17 mai 2016, à vingt-quatre heures (heure belge) - « date d'enregistrement » -, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la production des actions au porteur à un intermédiaire financier, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale. Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

##### b) Notification de la volonté de participer à l'assemblée générale

Les détenteurs d'actions dématérialisées qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent demander à leur banque ou organisme financier de délivrer une attestation certifiant le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'assemblée. Cette attestation doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse info@softimat.com, soit par courrier adressé à Softimat s.a., chaussée de Louvain 435, à 1380 Lasne, soit par fax au 02-352 83 80, au plus tard le mercredi 25 mai 2016.

Les détenteurs d'actions nominatives, inscrits dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement, qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont priés de communiquer à la société, au plus tard le mercredi 25 mai 2016, leur intention de participer à l'assemblée générale, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

c) Procuration

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, soit par fax au 02-352 83 80, au plus tard le mercredi 25 mai 2016. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site internet, à l'adresse [www.softimat.com](http://www.softimat.com)

Droits des Actionnaires :

a) Droit de requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Dans les limites prévues à l'article 533ter du Code des Sociétés et dans les statuts de la société, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Ces demandes doivent parvenir à la société soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., chaussée de Louvain 435, à 1380 Lasne, soit par fax au 02-352 83 80, pour le lundi 9 mai 2016 au plus tard. S'il est fait usage de cette possibilité, un ordre du jour complété sera publié le lundi 16 mai 2016 au plus tard.

b) Droit de poser des questions

Conformément à l'article 540 du Code des sociétés, les actionnaires peuvent envoyer par écrit des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée. Ces questions doivent parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., chaussée de Louvain 435, à 1380 Lasne, soit par fax au 02-352 83 80, au plus tard le mercredi 25 mai 2016.

Le rapport d'entreprise, les formulaires de procuration et la convocation sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse [www.softimat.com](http://www.softimat.com). Ces documents peuvent par ailleurs être obtenus sur demande à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com) ou par téléphone au 02-352 83 86.

Les actionnaires et mandataires seront appelés à s'identifier par leur carte d'identité lors de l'accueil. La société n'envoie plus de courrier de confirmation à chaque actionnaire inscrit.

Lasne, le 11 avril 2016.

Le Conseil d'Administration.  
(3977)

**MOURY CONSTRUCT, société anonyme,**  
Siège Social : à 4020 Liège, rue du Moulin 320

Numéro d'entreprise : 0413.821.301

*Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016*

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra rue du Moulin 320, à 4020 Liège, le 31 mai 2016, à 15 heures.

La présente convocation vise donc à réunir les actionnaires pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration

2. Rapport de rémunération du Conseil d'Administration

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2015.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire

4. Comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2015, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 5,0000 par action.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire :

Propositions de décision :

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2015 ;

L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015.

Formalités d'admission à l'Assemblée générale ordinaire :

Pour participer à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016 ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Seules les personnes physiques ou morales :

qui sont actionnaires de la Société au 17 mai 2016, à vingt quatre heures (minuit, heure belge) après la « Date d'Enregistrement », quel que soit le nombre d'actions détenues au jour de l'assemblée,

et qui ont informé la Société au plus tard le 25 mai 2016 de leur volonté de participer à l'Assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote (formulaire d'intention de participation disponible sur [www.moury-construct.be](http://www.moury-construct.be)), ont le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016.

Les titulaires d'actions dématérialisées doivent produire une attestation délivrée par leur intermédiaire financier ou teneur de comptes agréé certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans leurs comptes à la Date d'Enregistrement, et pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'Assemblée générale ordinaire. Ces actionnaires doivent notifier leur intention de participer à l'Assemblée générale ordinaire à la Société par lettre ordinaire, fax ou courrier électronique adressée à la Société au plus tard le 25 mai 2016.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016 doivent notifier leur intention à la Société par lettre ordinaire, fax ou courrier électronique adressée à la société au plus tard le 25 mai 2016.

Procuration

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. La procuration doit être notifiée par écrit à la Société et doit lui parvenir au plus tard le 25 mai 2016. Le formulaire de procuration est mis à disposition sur le site internet de la Société ([www.moury-construct.be](http://www.moury-construct.be)).

Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions, par courriel ([slaschet@moury-construct.be](mailto:slaschet@moury-construct.be)) ou par courrier au siège de la Société à l'attention de Sonia Laschet, aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le 25 mai 2016.

Droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent, conformément aux dispositions du Code des sociétés et à l'article 18 des statuts, requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le 9 mai 2016 par courrier ordinaire à l'attention de Madame Sonia Laschet ou par courriel : [slaschet@moury-construct.be](mailto:slaschet@moury-construct.be). Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 16 mai 2016.

Tous les documents destinés à être présentés à l'Assemblée générale ainsi que de plus amples informations sont mis à disposition sur notre site Internet : [www.moury-construct.be](http://www.moury-construct.be) sous l'onglet Actionnaires > Convocation AG.

Mise à disposition des documents

Les documents soumis à l'Assemblée ainsi que toute autre information dont la mise à disposition des actionnaires est légalement requise, peuvent être consultés sur le site internet de la Société ([www.moury-construct.be](http://www.moury-construct.be)).

Le Conseil d'administration.  
(3978)